

Rapport de vérification des comptes pour l'année 2022

Lors d'une réunion précédant l'AG du 15 janvier 2023, en présence de la Présidente et du Trésorier de l'association Mil'Ecole, nous avons pu échanger sur l'activité financière et les comptes de résultats de l'association qui seront présentés en Assemblée Générale au vote des adhérents.

A été mis à disposition le journal comptable de l'association, les relevés bancaires et l'ensemble des factures acquittées pour l'année 2022.

Il a donc été possible lors de cette réunion de procéder à la vérification et à la validation des comptes de l'association Mil'Ecole.

Il apparaît donc que :

- La présentation comptable est rigoureuse
- Le bilan comptable, conforme à l'activité de l'association

Il n'y a donc aucune objection à ce que les comptes de résultats soient soumis en l'état au vote des adhérents dans le cadre de l'assemblée générale 2023.

Corinne KOENIG, membre de l'association Mil'Ecole et déléguée à la vérification des comptes annuels

Fait à Falck, le 31/01/2023

Signature

